**Au Conseil communal de Lausanne**

## Interpellation : Qui pilote le "Projet de territoire Suisse" ?

Développement :

Ces derniers jours, les médias ont rendu public le "Projet de territoire Suisse" qui fixe des objectifs et des stratégies pour le développement territorial futur de notre pays. La Confédération, les cantons et les villes sont semble-t-il actifs dans cet important dossier. Ce projet traite de notre empreinte environnementale et il fait notamment mention à la qualité des espaces vitaux et économiques intacts et fonctionnels que nous laisserons aux générations futures.

Le projet serait perçu comme le dénominateur commun pour une politique du développement territorial mieux coordonnée et ancrée dans la durée. La Confédération, les cantons, les villes et les communes ont élaboré le "Projet de territoire Suisse" au cours d'une démarche conjointe et ce projet vise à améliorer la coordination du développement territorial dans un sens qui recueille la plus large adhésion possible.

Selon les promoteurs de ce projet, tous les acteurs du développement territorial, des communes à la Confédération en passant par les cantons, devront dorénavant agir ensemble à tous les échelons. Le "Projet de territoire Suisse" souligne en conséquence l'importance cruciale d'une collaboration renforcée entre les trois niveaux politiques dans le domaine de l'aménagement du territoire. Trois stratégies conçues à l'échelle du pays indiquent comment il est possible d'améliorer cette collaboration, de mettre en valeur le milieu bâti et les paysages et de coordonner le développement territorial, les transports et l'énergie.

Selon nos informations, une version provisoire du "Projet de territoire Suisse" a été soumise en 2011 à une large consultation publique et il semble que notre Ville, tout comme diverses autres villes vaudoises et différents acteurs politiques, ont été consultés. Aujourd'hui "Le Projet de territoire Suisse" a été remanié sur la base de nombreuses prises de position.

C'est à la fin du printemps 2012, que le groupe de suivi du projet susmentionné, composé de représentants politiques des trois niveaux de l'Etat, a semble-t-il approuvé la version finale du "Projet de territoire Suisse". Dès à présent, il est prévu que la Conférence des gouvernements cantonaux, l'Union des villes suisses et l'Association des communes suisses présentent le "Projet de territoire Suisse" à leurs membres en leur recommandant de l'appliquer.

L'Office fédéral du développement territorial ARE annonce désormais que le projet est soumis à l'adoption des organismes politiques concernés des différents niveaux. Ensuite de quoi, s'il est approuvé il devra être pris en compte par notre Ville dans ses "activités à incidence territoriale" !

Questions à la Municipalité :

1. Notre Ville a-t-elle participé aux travaux d'étude et d'élaboration du projet ?

2. Quels sont les représentants de notre Ville qui ont participé au groupe de suivi de ce projet et sur quels critères ont-ils été désignés?

3. Sous quelle forme et à qui la Municipalité entend-elle présenter ce projet qui aura un impact indéniable pour l'ensemble du territoire communal ?

4. La Municipalité a-t-elle prévu de soumettre ce document à l'appréciation du Conseil communal ? Si oui, à quelle échéance ? Si non pour quelles raisons ?

5. Le Conseil communal a-t-il la possibilité d'amender ou de refuser tout ou partie de ce projet ?

6. En cas d'acceptation de ce projet, quelles seront les implications législatives, administratives, juridiques et financières pour notre commune ?

7. Que signifie la prise en compte du "Projet de territoire Suisse" dans les activités à incidence territoriale dans notre Ville ?

Lausanne, le 11 septembre 2012
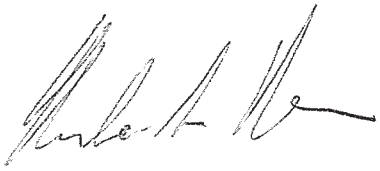
Claude-Alain Voiblet,
Conseiller communal